

REMERCIEMENT QUE FAIRE À L'ÉCHÉANCE D'UN BAIL COMMERCIAL ?

EN DIGITAL LEARNING

WE GL512A

¼ journée
(1 h 15)

Cas pratiques

- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

OBJECTIFS :

Connaitre les options possibles pour le locataire et pour le bailleur à l'échéance d'un bail et comprendre les conséquences d'une action ou d'une inaction

NIVEAU & PUBLIC :

Agents immobiliers et agents mandataires indépendants, débutants ou confirmés

Prérequis : aucun

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board

INTERVENANT(S) :

Formateur : Philippe MAITRE, Expert chez VALOREX

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

 Programme accessible aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

INTRODUCTION

Bienvenue + présentation du cours et des objectifs pédagogiques

I – QUE FAIRE AVANT LA FIN DU BAIL ?

- La demande de renouvellement du locataire
- Le congé du bailleur et l'offre de renouvellement
- Le refus de renouvellement du bail et l'indemnité d'éviction

II – ET APRÈS L'ÉCHÉANCE ?

- La tacite prolongation
- La possibilité de résilier le bail
- Le renouvellement après l'échéance

III – QUELLES SONT LES RÈGLES DE DÉPLAFONNEMENT DU LOYER À L'ÉCHÉANCE

- Les motifs de déplafonnement d'un bail de 9 ans
- Le bail d'une durée supérieure à 9 ans
- Le bail à usage exclusif de bureaux
- Le bail monovalent
- Le douzième anniversaire

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT